LES AIDES **ASSOCIATIVES**

Les aides dont peuvent bénéficier les associations du Val-de-Marne



VAL-DE-MARNE

Préambule

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers amis engagés,

Ce premier guide issu de la volonté de la Commission d'appui au mouvement sportif a pour objectifs d'être votre outil pratique afin de vous faciliter la recherche des différentes aides à tout échelon auxquelles vous pouvez accéder.

Le **CRIB** reste bien évidemment à votre écoute pour répondre à toutes questions complémentaires.

Je vous souhaite d'excellents résultats à vos futures demandes qui vous permettront, je n'en doute pas, de développer encore plus vos actions de développement du Sport.

PONSON-SACQUARD Pascal-Pierre, Président du CDOS 94







/_	LES AIDES
4	DÉPARTEMENTALES

- 6 LES AIDES RÉGIONALES
- 8 LES AIDES NATIONALES
- 17 LES AIDES EUROPÉENNES
- les aides à l'emploi
- 20 LES AIDES EXCEPTIONELLES
- 23 AUTRES PISTES DE FINANCEMENT

Les aides départementales

LES SUBVENTIONS DU DÉPARTEMENT

Quels types de projet ?

- Aide à l'organisation de manifestations sportives exceptionnelles
- Aide à l'organisation de stages sportifs
- Aide à l'organisation de stage de formation et de perfectionnement de cadres sportifs
- Aide au déplacement d'une équipe en championnat de France
- Aide aux clubs ayant des athlètes de haut niveau dans une discipline individuelle
- Aide aux clubs sportifs comportant au moins une équipe senior évoluant au niveau national
- Aide pour la participation à une compétition internationale de hautniveau





Les aides départementales

- Aide aux associations sportives des collèges publics
- Subvention pour les déplacements en compétition des sections sportives scolaires
- Subvention de fonctionnement aux comités départementaux
- Subvention pour l'acquisition de matériel par les comités départementaux
- Programme d'encouragement aux équipements de proximité

Nature de l'aide

Aide matérielle et financière selon la subvention demandée

Période de demande et démarches ?

Entre 1 et 2 mois avant le début, selon l'action. Dossiers de dépôt et informations supplémentaires en <u>Cliquant ici</u>





Les aides régionales

LES SUBVENTIONS DE LA RÉGION

Quels types de subvention?

- Soutien aux évènements sportifs
- L'Aide à l'achat d'équipements sportifs en faveur des personnes en situation de handicap
- L'aide aux équipements sportifs de proximité
- L'aide au soutien au développement de la pratique sportive pour tous
- Plan Sport Oxygène évènements
- Plan Sport Oxygène équipement
- Prêt Rebond à taux 0!





Les aides régionales

Nature de l'aide

Aide financière selon la subvention demandée

Période de demande et démarches

Date de dépôt du dossier : le dépôt du dossier doit être effectif 3 à 6 mois avant son déroulement.

Dossiers de dépôt et informations supplémentaires disponible en cliquant directement sur les liens des titres





L'AGENCE NATIONAL DU SPORT (ANS)

Selon votre projet, deux interlocuteurs:

1) Votre Fédération

2) La DSDEN* (ex DDCS)

*(Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale du Val de Marne)



DEMANDE AUPRÈS DE VOTRE FÉDÉRATION

Quel type de projet ?

Vos projets sportifs en lien avec le projet sportif fédéral

Votre fédération est impliquée dans la ventilation des subventions de l'ANS pour la part territoriale du projet sportif fédéral (PSF). Dans ce cadre, la fédération est chargée de définir des orientations prioritaires, d'instruire les dossiers de demande de subventions, de faire une proposition de ventilation à l'Agence Nationale du Sport, et d'évaluer l'utilisation des subventions attribuées l'année précédente.

Période de demande et démarches

Date de dépôt du dossier en Février / Mars Se rapprocher de sa fédération pour l'obtention du dossier et pour les informations supplémentaires







Quel type de projet ?

En complément de vos projets sportifs en lien avec le PSF, vous pouvez demander une subvention ANS via la DSDEN sur des dispositifs spécifiques soutenues par l'Etat (emploi, équipements sportifs, savoir-nager,...)

Période de demande et démarches

Mars et éventuellement Septembre (selon les dispostifs)

Contactez en premier lieu les services déconcentrés de l'Etat en charge des sports de votre département ou région (DDCS / DRJSCS ou équivalent pour les territoires ultramarins) qui vérifieront l'éligibilité de votre projet au regard des orientations fixées pour l'année en cours.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, Cliquer içi







LE FDVA 2

(Le fonds pour le développement de la vie associative)

Quel type de projet ?

Les 3 priorités sont les suivantes :

- 1- L'innovation sociale est caractérisée par des éléments de diagnostic sur les besoins non ou mal couverts sur le territoire, les publics ciblés, la méthodologie et le plan d'action précisés, la mobilisation de bénévoles, des précisions sur le caractère diffusable et transférable du projet, les partenaires, les outils de suivi et d'évaluation
- 2- Projets s'adressant aux publics en grande fragilité, en particulier soutien aux structures ressources qui accompagnent les associations dans les quartiers prioritaires et les territoires peu couverts : information, orientation, animation de la vie associative...
- 3- Projets expérimentant des coopérations nouvelles ou une mutualisation des compétences et moyens (par exemple, co-construction de projets, actions/animations communes, gouvernance, outils...)

Les projets intergénérationnels, visant ou mis en œuvre par une mixité des publics ou d'acteurs et notamment jeunes et plus âgés, feront l'objet d'une attention particulière.

Nature de l'aide

En 2021, le seuil minimal de subvention allouée en Ile-de-France est de 5 000 €.

Période de demande et démarches

Dépôt du dossier : Février

Dossiers de dépôt et informations supplémentaires en

Cliquant ici



LES APPELS À PROJETS RÉCURRENTS :

Voici quelques exemples de types de projets, récurrents ces dernières années :

"Quartiers solidaires jeunes 2021"

Quel type de projet ?

Projet en lien avec la continuité éducative, sport, culture, santé mentale, insertion professionnelle, prévention, soutien à la parentalité.

Ainsi que les projets mettant en avant l'utilité sociale des jeunes, facilitant l'inclusion sociale des jeunes post-covid avec des outils ou méthodes innovants (application numérique, méthode de co-formation, « aller vers », transmission de savoirs entre générations, etc.) ,de soutien à la parentalité des familles (plus particulièrement celles fragilisées par la crise sanitaire), mettant en avant des démarches ou pratiques locales particulièrement innovantes et favorisant la participation des filles et des jeunes femmes.

Nature de l'aide

Jusqu'à 80% du coût total du projet (hors valorisation des contributions volontaires en nature).

Les projets devront respecter les mesures sanitaires définies par le Gouvernement.

Période de demande et démarche

Dépôt du dossier : Avril / Mai

Dossiers de dépôt et informations supplémentaires en Cliquant ici

<u>Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme,</u> l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT "DILCRAH"

Quel type de projet ?

Cet appel à projets a pour but de soutenir les actions à portée territoriale qui s'inscrivent dans les objectifs du « plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023

Nature de l'aide

La nature de l'aide est de l'ordre financière

Période de demande et démarches

Dépôt du dossier : Octobre

Dossiers de dépôt et informations supplémentaires en

Cliquant ici



"Actions politique de la ville "BOP 147""

Quel type de projet ?

Les actions proposées doivent répondre aux orientations définies dans les contrats de ville et s'inscrire dans l'une des thématiques de la nomenclature des interventions du BOP 147 : éducation, santé, parentalité, culture, lien social et citoyenneté, jeunesse, prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse, emploi et développement économique, cadre de vie et renouvellement urbain.

Nature de l'aide

Financière et matérielle, la demande de subvention au BOP 147 devra être supérieure ou égale à 1.000 €. Elle ne doit pas être supérieure à 80% du coût total du projet (hors contributions volontaires en nature)

Période de demande et démarches

Date de dépôt du dossier : Décembre



<u>"Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance"</u> FIPD"

Quel type de projet ?

Le FIPD a vocation à financer les actions qui s'inscrivent dans les axes prioritaires de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2020-2024. Celui-ci est composé de deux programmes :

- Programme D dédié au financement d'actions de prévention de la délinquance
- Programme S dédié à la sécurisation

Nature de l'aide

Nature de l'aide financière

Période de demande et démarches

Date de dépôt du dossier : Janvier/Février



<u>Lutte contre les drogues et les conduites addictives Crédits</u> de la MILDECA

Quel type de projet ?

Le présent appel à projet a pour objectif de soutenir les actions menées dans le département du Val-de-Marne en matière de prévention et de lutte contre les drogues et les conduites addictives, y compris les addictions sans substances.

Nature de l'aide

L'aide comporte une part de cofinancement ou d'autofinancement à hauteur de 20% minimum, les crédits MILDECA ne peuvent, en vertu des règles qui régissent l'attribution de subvention publique, cofinancer une action à plus de 80%.

Période de demande et démarches

Date de dépôt du dossier : Avril/Mai



Appel à projet Impact 2024

Quel type de projet ?

Chaque projet doit présenter un caractère d'intérêt général et être mis en œuvre sur le territoire français (métropole et outre-mer).

Il doit mobiliser le sport sous toutes ses formes (sensibilisation aux valeurs du sport, de l'olympisme et du paralympisme, activités physiques et sportives), comme outil d'impact social :

- le sport pour la santé et le bien-être
- le sport pour la réussite éducative et l'engagement citoyen de la jeunesse
- le sport comme outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité
- le sport au service du développement durable

Nature de l'aide

Soutien financier mais aussi mise en réseau, appui technique : les soutiens sont nombreux et adaptés à chaque type de projet.

Chaque projet soutenu recevra le label « Impact 2024 ».

Période de demande et démarches

Date de dépôt du dossier : Variable



Les aides Européennes

Il existe également d'autres aides Européennes que vous trouverez cidessous:



FSE 2021

FEDER 2021



Informations supplémentaires disponible en cliquant directement sur les liens des titres



Les aides à l'emploi

Retrouver toutes les informations actualisées concernant les aides à l'emploi

en cliquant sur cette page

Astuces:



Pour vous aidez à simuler le coût de votre emploi sportif,

cliquez <u>sur ce lien</u>



Fiches « emploi »

avril 2021

Les principaux dispositifs nationaux d'aide à l'emploi accessibles aux associations sportives





contact	Délégués territoriaux DRAJES	Délégués territoriaux DRAJES	<u>Délégués</u> <u>territoriaux</u> <u>DRAJES</u>	Agefiph	Agefiph		Pôle emploi	Préfet de région	Pôle emploi
lien	PST 2021	PST 2021	PST 2021	Min Travail	Min Travail	service public	décret de prolongation	Fonjep	PEC
autres mesures	Plan #1jeune1solution : aide de 10 000€ sur 2 ans strictement réservés à des jeunes de moins de 25 ans prioritairement issus de territoires carencés et pour des missions de développement.			-aide de l'année 1 est surévaiuée dans le cadre du plan #IjeunesJoulrion, Jusqu'à fin 2021 : 5 000€ mineur/ 8 000€ majeur. -aide pour l'emploi d'un travailleur handicapé l'orportronneille à la durée du contrat de travail) : 3 000 € / an.	 - aide forfaitaire emploi 26 ans et + ; 2 000¢/an; - aide de 'Éfat pour les demandeurs d'emplois de 45 ans + ; 2 000¢/an; - aide travailleur handicapé; 4 000¢/an. 	Prime exceptionnelle accordée pour l'embauche d'un jeune de - de 26 ans entre le 15/10/2020 et	31/12/2021 (décret prolongé) : - CDI : année 1 : 7 000€ et années 2/3 : 5 000€. - CDD : année 1 : 5 500€ et années 2 : 2 500€.		Aide à l'embauche "PEC jeunes" dans le cadre du plan #Ijeuneisoutoin : jeunes eloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans.
conditions	 missions de développement (selon des objectifs précis) et en conérence avec les déclinaisons territoriales des fédérations; amplies prioritairement au sein des territoires carencés (QPV, ZBR). 	- renforcer le développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.	- recruter des nouveaux apprentis prioritairement au sein des retroites carencés; - la formation associée au contrat conduisant à une certification figurant à l'annexe II du Code du sport; - la dimitte au seules associations pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention.	4 125 ¢ année 1 : jeunes de 16 à 29 ans révolus (conditions pour les + de 29 ans) ; 2 000 ¢ année 2 : contrat pouvant être conclu en CDD ou CDI.	- Feunes de 16 à 25 ans révolus et demandeurs d'emploi âgés de + - alde forfaitaire e de 26 ans ; - contrat pouvant être condu en CDD ou CDI ; - aide de l'État pou du plan #1 gleune Lsolution, jusqu'à fin 2021 : 5 000€ mineur/ 8 000€ - aide travailleur h majeur.	- demandeur d'emploi, inscrit à Pôle emploi en catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8, un adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle (CSP)	ou un jeune suivi par une mission locale, qui réside un quartier prioritaire de la politique de la ville ; - CDI ou en CDD d'au moins 6 mois.	- Soutien d'un emploi qualifié oeuvrant dans un des 3 domaines seriations : jeunesse, éducation populaire/cohésion sociale/politique de la ville; - Association agréée jeunesse et éducation populaire.	- publics les plus éloignés du marché du travail, avec une attention partuculer accorde à certains publicis test que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville, étant suivi par un professionnel dans le cadre de son insertion; contrat prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand.
aide/an (temps plein)	12 000 €	17 600 €	9 000 €			€ 000 €	2 500 €	7 000€ à 8 000€	% du Smic brut, entre 30 % et 60 %, fixé par arrêté du préfet de rêgion
durée	3 ans	3 ans	1 an	selon le cycle de formation		3 ans	2 ans max	3 ans (renouvelable)	9 à 12 mois en CDI ou CDD (min 20h/sem)
objectif	développement projet	développement projet	montée en compétence du salarié en combinant travail en entreprise et formation théorique	montée en compitence du salarié en combinant selon le cycle de travail en entreprise et formation théorique	insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes	insertion d'un demandeur d'emploi ou	un jeune suivi par une mission locale résidant en QPV	développement projet	Insertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi
aides	Aide à l'emploi Agence nationale du sport (ANS)	Aide à l'Emploi Sportif Qualifié (ESQ) territorial para-sport de l'ANS	Aide à l'apprentissage ANS	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Emplois francs CDI	Emplois francs CDD (6 mois min)	Fonjep	Parcours emploi compétences (PEC)

Les aides nationales exceptionnelles

Le Plan de relance



Le plan de Relance contient plusieurs dispositifs de soutien pour les associations sportives (emploi, fonctionnement,...)

Pour tout savoir sur les modalités du plan de relance :

<u>Cliquez ici</u>



Mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport (version au 23 avril 2021)

Liberit Agalait Fraterniti		et du Plan de relance pour le sport (version au 23 avril 2021)	avril 2021)
Bénéficiaires	Mesure	Détail de la mesure	Contact / Informations
		I - MESURES D'URGENCE	
Tous	Activité partielle (dès 1 salarié)	Les salariés des associations ou entreprises fermés administrativement ou relevant des secteurs les plus touchés par la cres perveront une indemnée égale à 68 xK ou salaine met (79 X du brut) issoit au 30 amil 2021. Ce revenu de remplacement pour le salarié est intégralement compenée par l'État aux entréprises et associations concernées. Pour les autres secteurs, le resée à charge pour les entreprises est de 15 x, jusqu'à fin avril.	https://www.economie.gouv.fr/covid19- soutien-entreprises/dispositif-de-chomage- partiel
Tous	Prêt garanti par l'État	 La garantie de l'État s'élève à 70% du montant du prêt. Pour les PNF, élle peut couvrir 90% du prêt par de la pour les entreprises principals pour les entreprises imposantes ou créesé depuis le l'ajmaie 70% anné de la montant du prêt peut atteindre jugar à 3 mois du C.A. 2019 du 2 années de masse salariale pour les entreprises imposantes ou créesé depuis le l'ajmaie 70% du janvier, course les entreprises qui le souhaitent, quelles que soient leur activité et leur faille, ont le droit d'obtenir un difféée d'un an supplémentaire pour commencer à rembourser leur PCE. leux is fletc nontantée na mail 2020, possibilité d'un report d'un an pour commencer à le rembourser le partir d'avril 2022 et non avril 2021. 	https://www.economie.gouv.fr/covid19- soutien-entreprises/pret-garanti-par-letat
Tous	Fonds de solidarité de l'Etat (dès 1 salarié)	Februar : pour los entreprises fermées administrativement et qui ont sub une peter d'au moins 20 % de leur chiffre d'affairer (nouvelle condrition depuis fevrier), aide financière jusqui'à 10000e par mois ou indemnisation de 20% de son CA de 2018 Pour les entreprises du secteur \$1 non fermées et qui ontsubjuivne baisse de CA d'au moins 50% : aide platronnée à 10000 et du 81 % ou 20% de leur chiffre d'affaires de réference dans la limite de 200 0000 € (20 % si le) A baisse de 20% à 15% ou 20% de leur chiffre d'affaires de réference dans la limite de chiffre d'affaires entreprises fermées partiellement en mars, aide plâtonnée soit à 1500 euros en cas de perte de chiffre d'affaires entreprises suprience à 50 %.	https://www.economie.gou/rficoxid19- soutier-entreprises/fonts-de-solidarite- pour-les-tpe-independants-et-micro
Associations	Fonds territorial de solidarité	Adie d'urgennce pour les associations les plus en difficulté, aides ponctuelles à l'emploi de jeunes et l'organisation de séjours sportifs pendant les vacances scolaires. 15 Mejurs sportifs pendant les vacances scolaires. 18 Mejurs 2020. Nai Nederande de la 2020. Nai Nederande pour les associations non employeuses donc non éligibles au droit commun.	Agence nationale du sport : agence-difigagencedusport.fr
Fédérations	Fonds d'urgence pour les fédérations sportives	L'ANS débloque un fonds d'urgence de 20 ME pour les années 2021-2022, dont 10 ME prévus en 2021.	Agence nationale du sport : agence-dft@agencedusport.fr
Sport professionnel et organisateurs de manifestations sportives	Fonds de compensation de perte de billetterie	Enveloppe budgétaire de 107 Mé et peut représenter 5 Mé maximum par structure. En date du 14 avril : 89,9 Mé engages et 62,9 Mé payés Dispositif prolongé au premier semestre 2021. L'enveloppe budgétaire est à définir.	Direction des sports : compensation-billetterie@sports.gouv.fr
Sport professionnel / Entreprises ou associations de moins de 250 salariés	Exonération de cotisations sociales patronales et aide au paiement	Exponention des cortisations patronales: Les entreprises et les associations de moins de 250 salariés peuvent béneficient d'une exonération d'une partie des cotisations et contributions patronales et d'une aide au paiement dépuis la période d'emploi de septembre ou d'octobre 2020. Soil ainiès, concernant les cotisations prodie gar 20 x de la masse salariale pour les clubs de moint de 250 salariès, concernant les cotisations sociales devant être payles a partir d'octobre Correspond au meitor de 108 Mé (estimation pour toris mois), prolongie laide pour la période d'ammiglic conrespondant aux mois de janvier et février.	https://www.mesures-covid19.urssaf.fr/
Sport professionnel	Aides coûts fixes	Due être digible. Il fatta annuali befirificié du fonds de solidarité et avoir subi une baisse de CA de 50%, réaliser 1 Me de CA mercule jusqu'à 70% des charges fixes pour les entreprises de plus de 50 salariés et 90% pour les petites retreprises. Aute plus de 20 salariés et 90% pour les petites retreprises. Aute plus de pour 2021.	https://www.economie.gouv.fr/covid19- soutien-entreprises/prise-en-charge-couts- fixes-entreprises
Secteur loisirs sportifs marchands	Aides coûts fixes	Pour être eligible, il faut avoir béreficié du fonds de solidarité et avoir subi une baisse de CA de 50 %. Prise en chaîge jusqu'à 70 % des charges fixes pour les entreprises de plus de 50 salariés et 90 % pour les petites entreprises coronne les entreprises qui réalisent un CA supérieur à 1Me par mois ou celles de plus petite taille de certains secteurs qui ont des charges fixes très élevées (loisirs « indoor », salles de sport par exemple). Aide plafonnée à 10 Me pour 2021.	https//www.conomie.gouv.fr/coxid19- soutien-entrepriess/prise-en-charge-couts- fixes-entrepriess

MINISTÈRE MINISTÈRE Libert Libert Signitus Fredensite

Mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport (version au 23 avril 2021)



sénéficiaires	Mesure	Détail de la mesure II - PLAN DE RELANCE	Contact / informations
Associations	Pass'sport	100 MF pour soutenir la reprise de licences dans une association sportive pour les jeunes de 6 à 16 ans vivant dars des families défancisées (Of inférieur ou geja à doujet des jeunes de 6 à 20 ans en situation de handicap. Concame 1,8 M de jeunes qui poutront toucher une aide de 50 é.	Direction des sports
Associations	Plan « #1jeune1solution »	.40 MF gour créer 7. 200 emplois supplémentaires pour les jeunes de moins de 25 ans, prioritairement issus de Lentholies carencies, au sein des associations sportives focalies sur 2021 et 2022. Au total 7.500 emplois crées (y compret les emplois « normaux » de l'Agence).	Agence nationale du sport : agence-dft@agencedusport.fr
Associations	Service civique	Création de 100 000 missions supplémentaires en 2020-2021 dont 5 000 consecrées au sport. Bénéficie aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap.	Agence du Service Civique : 09 74 48 18 40 (appel non surtaxé) agence@service-civique.gouv.fr
Associations	Dispositif SESAME	-12 Me pour accompagner, en 2021, 3 000 jeunes défavorisés supplémentaires, résidant prioritairement au sein d'un QPV ou ZRR, vers les métiers du sport et de l'animation. 6 000 jeunes, de 16 à 25 ans, seront concernes d'ici 2022.	Direction des sports : katia.torres@sports.gouv.fr
Associations	Fonds pour les associations de l'ESS	30 M€ pour les associations de l'ESS depuis janvier. Le montant s'élève à 5 000 € pour les associations de 1 à 3 salairée de 8 000 € pour nes associations de 4, à 10 salairés. 7 800 demandes reçues et 1600 associations déjà retenues (objectif 5 000)	https://www.economie.gouv.fr/ mesures-soutien-structures-ess
Associations	Fonds de développement à la vie associative (FDVA) (volet « fonctionnement-innovation »)	Fonds gief au niveau départemental et s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations. Le «FDM» 2» volet « fonctionnement-innovation » existe depuis 2018 et est ouvert à l'ensemble du champ associatif y compris sportif. L'enveloppe du FDM» 2 pour l'année 2021 est de 30 Mé + un abondement complémentaire en cours d'année en provenance des fonds associatifs machis.	https://www.associations.gouv.fr/le- fdva.html
ssociations en QPV	Mesure Comité Interministériel des Villes	3.5 Me sur dreux ars pour intervenir dans les QPV : a 30 Me pour combibler le tratard en de quipernehits sportifs et ainsi développer des équipements en libre accès de proximité et des équipements structurants es associations sportives en QPV, qui accompagnent les jeunes vers en PK épont soutenir les randifier les actions des associations sportives en QPV, qui accompagnent les jeunes vers une qualification; dans faide aux dévents, à la formation ou à finsarion.	Agence nationale du sport : agence@agencedusport.fr
ssociations et entreprises	Aide pour favoriser le recrutement en apprentissage et en contrat de professionnalisation	Pour les entreprises et associations de moins de 250 salariés : 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans et 8 000 € pour un alternant majeur pour la 1™ année de son contrat.	https://www.economie.gouv.fr/ plan-de-relance/profils/entreprises/ aide-employeurs-recrutement- apprientissage 0 809 549 549*
ssociations et fédérations	Aide au service des clubs et des associations sportives	11 M€ en 2021 pour soutenir les clubs et associations en très grande difficulté.	Agence nationale du sport: agence-dft@agencedusport.fr
Fédérations	Transformation numérique des fédérations sportives	8 Mei (a Me para anen 2021 et 2022) pour sourenir la transformation numérique en vue de développer de nouveaux services, de diversifier les ressources finançières et de contribuer aux enjeux environnementaux. Projets déposés par les fédérations aant fin avril	Agence nationale du sport : agence-dft@agencedusport.fr
Collectivités territoriales / tablissements publics	Aide à la rénovation thermique des équipements sportifs	50 MF pour soutenir les collectivités territoriales qui souhaitent verdir ou moderniser leurs équipements sportifs affin de lédulge és 30, Meur consomnation d'énérgie. Les travaux dovert étre notifiés avant le 31 décembre 2022. Pour l'enveloppe nationale, dépôt des projets prévu pour le 16 avril.	Agence nationale du sport : agence-esgagencedusport.fr
Entreprises	Soutien aux projets SI et numériques du sport	Enveloppe de 1 ME confiée à la DS. Elle doit permettre de poursuivre la dynamique de digitalisation de la pratique sportive et d'encourager les innovations.	Direction des sports
Entreprises	Prêts participatifs ou d'obligations soutenus par l'Etat	Permet de générer entre 10 et 20 Mde de quasi-fonds propres pour les projets d'investissement des entreprises françaises. Des financements permettront aux entreprises d'investir, d'embaucher et de développer laur activirè	https://www.economie.gouv.fr/ plan-de-relance/profils/entreprises/ dispositifs-prets-participatifs- obligations-etat

Autres financements possibles

LES AIDES DES COMMUNES ET EPCI

Chaque collectivité territoriale possède sa propre politique de subvention des associations sportives.

Elle peut concerner le fonctionnement de votre association, des projets récurrents, ou une demande d'aide exceptionnelle.

La demande se fait en général après au moins une année d'existence.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre commune, ou EPCI ayant retenue la compétence sport (collectivité d'agglomération,....)

LES AUTRES SUBVENTIONS

Attention, ces pistes de subventions et d'appel à projet sont non exhaustives et évolutives.

Il est également possible de trouver des nouvelles pistes en parcourant régulièrement les sites des ministères, des établissement publics et administratifs (préfecture, CPAM, ARS,....)

Par exemple un appel à projet sur le développement durable pourrait être lancé par le ministère de la transition écologique et concerner votre action associative.

VAL-DE-MARNE

Autres financements possibles

Le sponsoring

Le sponsoring est une prestation de service à caractère publicitaire engendrant des recettes publicitaires, considérée comme une activité lucrative.

Le Mécénat

Le mécénat est un soutien matériel apporté sans contrepartie à une oeuvre d'intérêt général. Il peut selon les cas ouvrir un droit à une déduction fiscale entre 60/66 ou 75%

Le Crowdfunding

Le crowdfunding ou « financement par la foule » consiste à faire financer son projet par le grand public à travers des dons reçus sur une plateforme internet (ulule, helloasso, leetchi,...)

Un guide est disponible en <u>cliquant ici</u>:

Donations et legs

Les legs et donations (« libéralités ») sont réservés aux associations reconnues d'utilité publique et sont soumis à une procédure particulière (déclaration obligatoire).

Deux sites ressources:

https://crdla-sport.franceolympique.com/accueil.php https://aides-territoires.beta.gouv.fr/



Autres financements possibles

Astuces:



Selon nous, voici par ordre croissant de difficultés administratives l'ensemble des aides du guide:

- 1. Commune
- 2. Département
- 3. Demande ANS via votre fédération
- 4. Demande ANS via la DSDEN
- 5. Région
- 6. Appel à projet de l'Etat
- 7. Appel à projet des fondations
- 8. Les fonds Européens

DEUX SITES RESSOURCES:

https://crdla-sport.franceolympique.com/accueil.php https://aides-territoires.beta.gouv.fr/



Comité Départemental Olympique et Sportif 94

Pour toute demande d'information Contactez-nous par téléphone : **06.17.64.68.11** par mail : **crib@cdos94.org**

Vous pouvez également vous déplacer dans nos locaux : 16 avenue Raspail - 94250 Gentilly

Horaires d'ouvertures disponibles sur le site internet à l'adresse suivante:

www.cdos94.org









